

**Siège Social** : 36000 Châteauroux  
**Adresse** : 2 Place des Cigarières  
**Date de convocation** : 4 mai 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 20 Mai 2026

**L'an deux mil vingt six**

**Le 20 mai,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Claude VIDAL

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 41/ Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (40)**

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, BRUNET Michel, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, CHAUSSEMY Guillaume, CHAUVEAU Thierry, COTINAT Philippe, CRON Yves, DARINOT Alexandra, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DESIRE Serge, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GABILLON Dominique, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, GREGOIRE Thierry, HIVERNAT Florent (suppléant de M. Millan Vincent), HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LAFONT-MOREAU Pierre, LEMAIGRE Patrick, MABON Annick, METIVIER Philippe, MILLIN Yohan, PALLEAU Bruno, PICOUT Laurent, POINTIERE Michaël, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, ROBIN Guy, VERRIER Eric, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte.

**Étaient absents (7)**

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, LEGER François, LION Michel, MERLEN Régis, PASCAUD Jean-Pierre, VIAUD Philippe.

**Était excusé et a donné pouvoir (1)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à IMBERT Tony.

**Était excusé (1)**

ELBAZ Xavier.

**Objet : Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, compétente pour un ou plusieurs services publics exploités en régie ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée est prévue par les articles L1413-1 et L5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux. Cette commission sera composée de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

La commission consultative des services publics locaux est obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public avant que le comité syndical ne se prononce sur le principe de la délégation.

Elle est en outre chargée d'examiner, chaque année, les rapports établis par les délégataires de services publics.

Par ailleurs, un règlement intérieur doit être adopté lors de la première réunion de la commission.

La commission, présidée par le Président du Syndicat mixte ou son représentant, doit être composée des membres suivants :

- des membres issus du comité syndical parmi les délégués titulaires,
- des associations locales nommées par le comité syndical, et éventuellement, sur proposition du Président, et selon l'ordre du jour, des personnes qualifiées, avec voix consultative, à titre de renseignements et d'informations.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale du SDEI de désigner un Président, 2 membres titulaires du Conseil Syndical, 2 membres suppléants du Conseil Syndical et proposer de nommer, après accord, les associations suivantes Union Fédérale des Consommateurs, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, Familles Rurales et l'Union Départementale des Associations Familiales.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** Désigner comme membres de la Commission Consultative des Services Publics

Locaux les personnes suivantes :

Membres titulaires et suppléants du Conseil Syndical :

Président M Jean-Louis CAMUS de la CCSPL

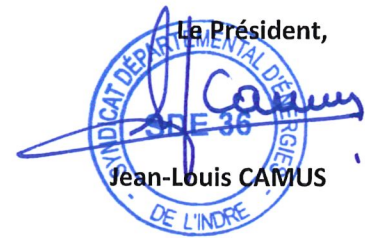
Titulaires	SUPPLEANTS
Michel LION	Stéphane CAILLAUD
Laurent PICOUT	Philippe METIVIER

**Article 2 :** De nommer les associations :

L'Union Fédérale des Consommateurs, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, Familles Rurales, L'Union Départementale des Associations Familiales.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Secrétaire de Séance :

  
Claude VIDAL

